



UNIL | Université de Lausanne
Section de français
bâtiment Anthropole

Assemblée de la section de français

Procès-verbal des décisions, lundi 21 janvier 2013

15h-17h30, ANT 3021

Présidence	Zufferey J.
Présents	Abrecht D., Atallah M., Burger M., Burghgraeve D., Cangemi V., Capel M., Capt V., Chaperon D., Comte M., Cordonier N., Escola M., Guignard A., Imperiali C., Jacquin J., Kunz Westerhof D., Lachat J., Le Quellec Cottier C., Lomenech C., Lovis B., Maggetti D., Mahrer R., Meizoz J., Michel L., Michelet Jacquod V., Mühlethaler J.-C., Nunez L., Paschoud A., Philippe G., Pidoux S., Rodriguez A., Rohrbach V., Rosset F., Ruffa A., Verselle V., Wahlen B., Wicky O., Wisser A., Zanghi F.
Corps étudiant	-
Excusés	Caraion M., Corbellari A., Heidmann U., Merminod G., Trujic I., Zufferey F.
Procès verbal	Jordan J., secrétaire

PV de l'Assemblée du 4.9.2012

Le PV de l'Assemblée du 4.9.2012 est accepté à l'unanimité.

Budget 2014

Le budget de l'année civile 2014 est accepté à l'unanimité.

Les plans d'études : l'esprit ou la lettre ?

La section a décidé, à l'unanimité, qu'un enseignement ne peut en aucun cas être validé (aucune dérogation possible) dans le cadre d'un module auquel il ne serait pas rattaché au moyen des codes adéquats dans l'horaire des cours.

Assistant-e-s diplômé-e-s

Le règlement relatif au statut des assistant-e-s diplômé-e-s prévoit que 50% de leur taux d'activité soit affecté à la réalisation de la thèse. La section de français entend respecter scrupuleusement cette clause et invite les enseignant-e-s responsables et les assistant-e-s diplômé-e-s à évaluer le cahier des charges en cours de mandat. La section favorise également, dans la mesure du possible, la décharge des assistant-e-s lors de la dernière année de leur mandat.

Divers

Plusieurs membres de la section souhaitent un « coin café ». Une machine à café sera installée à cette fin, mais elle restera en priorité à la disposition des collègues qui souhaiteraient en faire usage lors de colloques.